

---

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine<sup>1</sup>.

## Construction d'un mausolée – Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

A10-CDNNDG-05

Localisation :	4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire des sommets et des flancs du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce et pour les motifs suivants : le futur mausolée est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans un secteur identifié au sein du projet de conservation du Mont-Royal, à proximité du bois de l'Université de Montréal et du sommet Outremont.

---

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à implanter un mausolée privé dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à proximité du calvaire du cimetière.

---

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce doit émettre ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine doit émettre une autorisation.

---

### HISTORIQUE DES LIEUX

Le cimetière catholique Notre-Dame-des-Neiges est le plus grand cimetière en Amérique du Nord. Implanté sur la montagne, qu'il partage avec d'autres institutions, dont le cimetière protestant Mount-Royal et le parc du Mont-Royal, il possède un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Ce cimetière a été témoin d'une évolution marquée des

---

<sup>1</sup>Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

pratiques religieuses, qui se reflète dans les aménagements et les constructions du cimetière. Le Plan directeur d'aménagement mentionne que « la diversification ethnique a favorisé l'apparition de nouvelles pratiques funéraires et la popularisation des sépultures en columbariums abrités (mausolées), lesquels intéressent maintenant une fraction significative de la population canadienne d'origine »<sup>1</sup>. C'est ainsi que de grands mausolées ont été érigés dans les dernières années. Le cimetière est également le site de petits mausolées familiaux privés, tels que celui dont il est ici question.

## ANALYSE DU PROJET

En juin 2010, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement émettait des recommandations portant sur certains aspects de l'architecture du mausolée proposé et son implantation. Il recommandait notamment de rabaisser la hauteur du bâtiment afin de s'harmoniser au bâtiment voisin, d'harmoniser le fini du granit avec celui du bâtiment voisin, et estimait que le style du bâtiment pouvait être contemporain. Le comité recommandait également que le mausolée soit implanté parallèlement au chemin plutôt qu'à angle. Le requérant a apporté des modifications mineures à l'architecture du bâtiment (la hauteur totale passant de 6,8 m à 6,5 m) et à son implantation (changement léger de l'angle d'implantation par rapport au chemin). Par ailleurs, il a proposé que le mausolée soit implanté le long du même chemin mais à un autre emplacement (voir la nouvelle proposition à la figure 1), dans un secteur libre de construction. L'analyse du CPM porte sur l'emplacement retenu lors de la seconde demande.

Son analyse prend appui sur le Plan directeur d'aménagement élaboré en 1999 par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Ce Plan fournit en effet des informations intéressantes pour le projet dont il est question ici. Il expose le principe d'organisation spatiale, qui détermine les routes primaires et secondaires de circulation dans le cimetière ainsi que les hauts lieux de fréquentation que ces routes permettent d'atteindre (ce principe est illustré sur la carte Principes d'organisation d'ensemble<sup>2</sup>, présentée à la figure 2). Le nouvel emplacement proposé pour le mausolée est situé à la lisière de la section du calvaire du cimetière (localisation indiquée par un cercle turquoise dans les figures 1 et 2). Le secteur du calvaire, une des unités de paysage sur le sommet de la montagne (unité 21), est caractérisée par une composition d'ensemble d'une grande simplicité, mettant en valeur le statuaire.



Figure 1. Source : 4601, ch. De la Côte-des-Neiges. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Construction d'un mausolée. Arrondissement historique et naturel. Présentation PowerPoint, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Non datée.



Figure 2. Principes d'organisation d'ensemble

<sup>1</sup> Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. 1999. *Plan directeur d'aménagement, volume I – Les fondements du plan directeur*, p. 136.

<sup>2</sup> Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. 1999. *Plan directeur d'aménagement, volume II – Le Plan directeur (section 5.1L'organisation et l'orientation spatiale)*, p. 32.

Selon le CPM, le mausolée produirait un impact négatif sur le caractère paysager de cette unité de paysage, en diminuant la prédominance du calvaire. De plus, compte tenu de l'angle envisagé, il créerait un impact visuel majeur, en plaçant la construction pratiquement dans l'axe visuel de la route primaire. Le premier emplacement offre au contraire l'avantage d'être situé en retrait de cette route, de sorte que le mausolée serait moins visible. De plus, ce dernier serait alors tout près d'un autre mausolée, similaire en termes de hauteur et de proportions. Le premier emplacement est donc nettement préférable au second. Le CPM a également considéré l'implantation du mausolée sur ce site et estime qu'il devrait être parallèle à la route et non à angle. Cela améliorerait sa discrétion dans le paysage et l'incorporerait à un ensemble de mausolées familiaux qui ont le même attribut, se fondant dans le paysage qui mène au sommet de la montagne.

Enfin, le CPM signale que les deux emplacements sont situés dans un corridor écologique, une des composantes du réseau écologique identifié dans le cadre du projet de conservation du Mont-Royal, à proximité du bois de l'Université de Montréal et du sommet Outremont. Ce projet de conservation est exposé dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal déposé par la Ville de Montréal en avril 2009. Un corridor écologique y est défini comme un lieu de mise en contact des zones noyaux (des foyers de biodiversité) et de déplacement des espèces fauniques et floristiques. C'est pourquoi on recommande d'y éviter les constructions dans les massifs forestiers et les axes de végétation à consolider et d'y minimiser les aménagements, sauf si ceux-ci sont réalisés à des fins de mise en valeur ou de conservation des milieux naturels (Plan, p. 84-85).

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis défavorable au deuxième emplacement proposé pour le mausolée privé par les administrateurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, assorti des recommandations suivantes :

- Implanter le mausolée au premier emplacement proposé en respectant les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement en juin 2010, soit de rabaisser la hauteur du bâtiment, harmoniser le fini du granit avec celui du bâtiment voisin, recourir à un traitement contemporain et l'implanter perpendiculairement au chemin.
- S'assurer que la localisation du mausolée et les aménagements proposés à son pourtour permettent de réaliser les objectifs du plan de conservation du Mont-Royal en ce qui a trait aux corridors écologiques.

La présidente,

### Original signé

Marie Lessard

Le 8 novembre 2010, révisé le 25 novembre 2010.